



Le 16/07/2021

**[COMMUNIQUE DE PRESSE]**  
**Itinéraire cyclable entre le**  
**Plan d'eau et le centre-ville d'Embrun**

**Chantal EYMEOD, maire d'Embrun vous informe de la mise en place d'un itinéraire cyclable entre le plan d'eau et le centre-ville accompagné de modifications de circulation.**

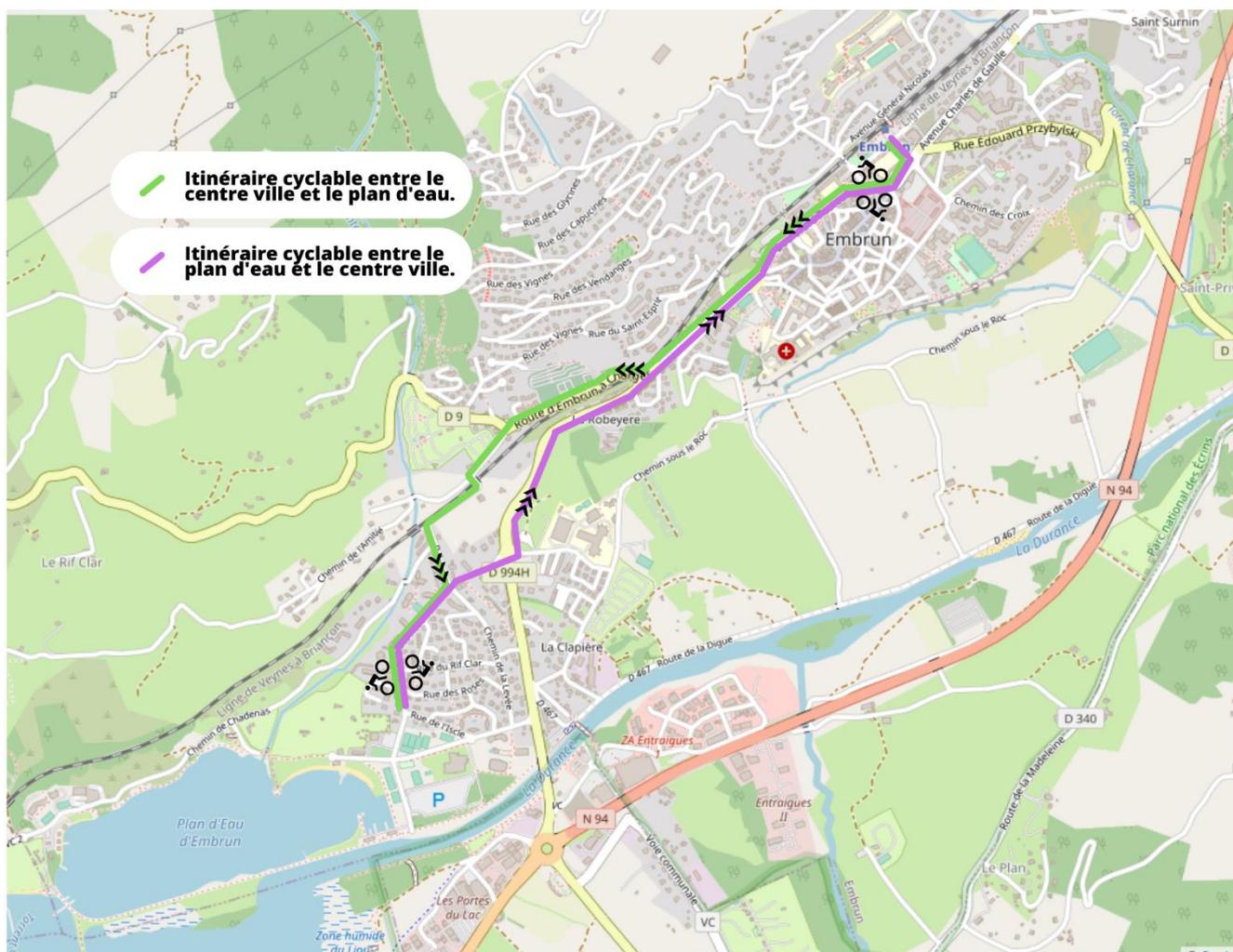
A compter du mardi 20 juillet 2021, dans le cadre de sa politique de développement du vélo et de sécurisation des voies de circulation, la ville d'Embrun met en place des modifications importantes dans certains quartiers :

- Création et mise en place d'un **itinéraire sécurisé cyclable entre le centre-ville et le plan d'eau.**
- **Signalisation de VOIES PARTAGEES sur le Boulevard Pasteur** pour améliorer la cohabitation entre voitures, vélos et piétons. Un nouveau marquage au sol et des panneaux signalétiques sont en cours de mise en place pour appeler les automobilistes à la vigilance et à se déporter à distance suffisante en cas de cyclistes.
- **MISE EN SENS UNIQUE, (période de test pour l'été 2021) sauf pour les bus, de La Route du Petit Puy D9 entre le croisement avec l'avenue Justin Gras ET le carrefour de la route des Puys et le chemin de Chadenas.**
- **Mise à 30km/heure sur les voies du centre ville d'Embrun**

Vous trouverez ci-joint l'itinéraire cyclable et des plans schématiques des évolutions et changements dans les modalités de circulation.



➤ **ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE LE CENTRE-VILLE ET LE PLAN D'EAU.**





➤ VOIES PARTAGÉES SUR LE BOULEVARD PASTEUR.





➤ SENS UNIQUE ET MODIFICATION DE CARREFOUR ROUTE DU PETIT PUY.

